

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

ARRONDISSEMENT
DE
BRESSUIRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 16 NOVEMBRE 2015



PROCES VERBAL N°10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015

à Thouars - Centre Prométhée
Date de la convocation : 10 NOVEMBRE 2015

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 32

Excusés avec procuration : /

Absents : 10

Votants : 32

Secrétaire de la séance : Mme GRANGER Sylviane

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, BLOT, PINEAU, BOUTET, et Mme ARDRIT - Délégués : Mme ENON, MM. SAUVETRE, DECHEREUX, DUGAS, ROCHARD S, ROCHARD Ch, MEUNIER, FERJOU, Mme RENAULT, M. MILLE, Mmes BABIN, GELEE, MM. MORICEAU C, DUHEM, BOULORD, Mme GRANGER, MM. CHARRE, COCHARD et Mme ROUX.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. GREGOIRE, BAPTISTE, BIGOT, BREMAND, COLLOT, RAMBAULT, NERBUSSON, HOUTEKINS, Mmes RIVEAULT et DURDON.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 20 octobre 2015.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

3) - Ressources Financières (RF) :

BC.2015-11-16-RF01 - Attribution d'un prix Salon du Thouet.

BC.2015-11-16-RF02 - Pacte Financier et Fiscal - Attribution d'un fonds de concours aux communes de Coulonges-Thouarsais, Louzy, Luzay et Sainte Radegonde.

BC.2015-11-16-RF03 - Bail de location de la caserne de gendarmerie de Thouars - Avenant n° 3 relatif au loyer d'un ensemble immobilier.

5) - Développement Economique, agricole et touristique (DE) :

BC.2015-11-16-DE01 - Convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes et la société Daniel DOWHAN.

6) - Aménagement du Territoire et planification (AT) :

BC.2015-11-16-AT01 - Droit de préemption urbain - Délégation à la commune de Louzy.

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES (AC)

BC.2015-11-16-AC01 - CRI - Versement d'une subvention « Bouilles de lecteurs ».

BC.2015-11-16-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - ATTRIBUTION D'UN PRIX SALON DU THOUET.

Vu la demande de l'association «Ecole du Thouet», organisatrice du salon du Thouet,

CONSIDERANT que chaque année la Communauté de Communes attribue un prix dans le cadre du salon du Thouet par l'acquisition d'une œuvre pour un montant maximum de 1 000 €,

CONSIDERANT que cette œuvre est remise à une commune membre de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accorder le prix salon du Thouet 2015 de la Communauté de Communes du Thouarsais à Mr ROCHEREAU Yves
- d'autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-11-16-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE COULONGES-THOUARSAIS, LOUZY, LUZAY et SAINTE RADEGONDE.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 Avril 2015 concernant le dispositif de solidarité financière en direction des communes,

Vu les demandes d'aide financière des communes de Coulonges-Thouarsais, Louzy, Luzay et Sainte-Radegonde,

CONSIDERANT que le reliquat du fonds de concours pour l'année 2015, pour la commune de Luzay, pourra être reporté sur l'année 2016,

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présentée ci-dessous :

Commune	COULONGES THOUARSAIS	LOUZY	LUZAY	SAINTE RADEGONDE
Projet	Construction d'un atelier communal	Aménagement village de Magé	Aménagement d'une structure multi activités	Rénovation école maternelle
Montant HT éligible de l'opération	219 500,00	400 026,56	13 701,00	91 436,21
Participation communale avant fonds de concours	154 625,00	400 026,56	13 701,00	63 148,97
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	6 297,26	17 863,09	8 146,12	26 676,47
Reliquat 2014				
Fonds de concours 2014 accordé pour la même opération		20 494,42		
Montant du fonds de concours 2015 attribué pour le projet	6 297,26	17 863,09	6 850,50	26 676,47
Reliquat à reporter sur 2016	-		1 295,62	
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	2,87%	4,47%	50,00%	29,17%

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- Valider l'attribution d'un fonds de concours, dans le cadre du dispositif de solidarité, aux communes de Coulonges-Thouarsais, Louzy, Luzay et Sainte-Radegonde pour l'année 2015, tel que précisé ci-dessus,
- Autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-11-16-RF03 - RESSOURCES FINANCIERES - BAIL DE LOCATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE THOUARS - AVENANT N° 3 RELATIF AU LOYER D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER.

Par délibération en date du 17 avril 2014 le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire le soin de conclure et réviser les contrats de choses n'excedant pas douze ans, conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Au terme de la deuxième période triennale du bail en cours, le 24 septembre 2015, la gendarmerie nationale a formulé une demande de révision du loyer.

Les services de la direction générale des finances publiques et de la direction générale de la gendarmerie proposent la signature d'un avenant n°3 au bail concernant l'ensemble immobilier, situé 19 rue Maurice Ravel à Thouars, cadastré section AM numéro 342 d'une surface de 55 a 92 ca. Cet ensemble est composé de locaux de service et techniques d'une superficie de 341 m² dont 134 m² de bureaux, ainsi que de deux bâtiments à usage d'habitation de quatre niveaux, caves, garages, parkings et jardins.

Après avis du service de France Domaine du 28 octobre 2015, chargé d'estimer le loyer en fonction de la valeur locative réelle des locaux sans pour autant pouvoir excéder celui qui résulterait de l'actualisation du loyer initial en fonction de l'indice du coût de la construction, le montant annuel proposé s'élève à la somme de **70 560 €**.

Le Bureau Communautaire,

- DECIDE de fixer, à compter du 1er décembre 2015, le montant annuel du loyer des biens ci-dessus exposés, à la somme de **70 560 €** ;
- CHARGE M. le Président ou son représentant de signer l'avenant n°3 au contrat de bail ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-11-16-DE01 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET LA SOCIETE DANIEL DOWHAN.

L'entreprise Atricoche Formation, occupante du 36 rue Saint Médard à Thouars, résilie la convention d'occupation précaire qui la liait à la Communauté de Communes du Thouarsais. En effet cette entreprise a choisi de développer son activité sur la commune de Luché-Thouarais.

La société Daniel Dowhan a sollicité la collectivité pour une mise à disposition à titre précaire et provisoire de ce local afin que celle-ci exerce son activité commerciale.

Cette location a pour objet de favoriser l'implantation d'activité commerciale en centre-ville. Ce local situé 36 rue Saint Médard à Thouars (79100) est loué en l'état. Il est convenu que pour des raisons de sécurité l'étage du local est rendu inaccessible. L'occupant s'engage à ne pas y accéder.

Il est précisé que :

- l'occupant prend en charge l'ensemble des frais de raccordement ou de branchement nécessaires à son activité et souscrita toutes les assurances requises pour l'occupation du local,
- une convention, dont le modèle est joint en annexe, contractualise cette situation à chaque nouvelle occupation dans les locaux propriétés de la Communauté de Communes,
- la convention précaire est définie pour une période de 12 mois commençant à courir le 1^{er} novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2016.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de convention d'occupation précaire joint en annexe,
- d'approuver la mise à disposition, aux modalités définies ci-dessus, du local commercial sis 36 rue Saint Médard à Thouars (79100),
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention d'occupation précaire ainsi que toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-11-16-AT01 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DELEGATION A LA COMMUNE DE LOUZY.

Par délibération du 9 novembre 2006 modifiée le 28 mars 2012, le Conseil Communautaire a institué le droit de préemption urbain sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Dans ce cadre la commune de Louzy, informée par voie notariale de la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°79.157.15.0019 relative aux parcelles cadastrées A02, 216, 258 et 260, nous sollicité par courrier en date du 13 octobre 2015 pour acheter ce bien. Le motif de la préemption est la mise en place d'un projet communal de réaménagement de la circulation piétonnière en centre-bourg.

Dans le but de faciliter cette acquisition par la commune de Louzy, il est demandé au Bureau Communautaire de se prononcer sur la délégation du droit de préemption à la commune de Louzy pour le périmètre indiqué dans l'extrait cadastral joint à la présente délibération.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de déléguer à la commune de Louzy l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre désigné ci-dessus.
- d'autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-11-16-AC01 - AFFAIRES CULTURELLES - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS - VERSEMENT SUBVENTION « BOUILLES DE LECTEURS ».

Code nomenclature FAST : 8.9

Lors de la dernière commission « Culture » du 9 novembre 2015, le projet « Bouilles de Lecteurs » a fait l'objet d'une présentation par les documentalistes des collèges de Bouillé-Loretz et Jean Rostand ainsi que le Principal du collège Jean Rostand.

Il s'agit de l'organisation d'un prix littéraire prétexte à l'organisation d'ateliers, rencontres avec des auteurs (9), comités de lecture, permettant de sensibiliser élèves de la maternelle au lycée, et au-delà les familles à la création littéraire. Le lycée Jean Moulin est également concerné. Au-delà de la dimension scolaire, des dédicaces, lectures publiques, soirées d'échanges sont envisagées.

Cette manifestation, dont la précédente édition concernait l'Argentonnois, a été depuis étendue aux deux réseaux REP (Réseau d'Education Prioritaire, Thouars Capucins, collège Jean Rostand Bouillé-Loretz primaire et collège Molière) et prend par conséquent une nouvelle dimension territoriale, visant à toucher dans le futur l'ensemble des structures scolaires de l'intercommunalité.

Pour cette manifestation, une demande de subvention a été faite par courrier auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 900 € sur un budget de 17 071 €, notamment abondé par les fonds de l'Etat par le biais de la politique de la Ville (10 000 €). Une demande à hauteur de 3 €/élèves est également faite auprès des communes concernées par des interventions en primaire.

Autres intervenants : collège Jean Rostand, Réseau Canopé, Région, Lycée...

Un partenariat est en cours de construction avec le réseau lecture de la CCT.

La commission Culture a émis un avis favorable à cette demande.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De valider la demande ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer ce document ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.